

L'AVENIR

Paraît tous les SAMEDIS dans l'après-midi.

ABONNEMENT.

Pour six mois, 5s.

Pour un an, 10s.

L'abonnement est invariablement payable d'avance.

# L'Avenir,

## JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE JEUNES GENS.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT "

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.

### POESIE CANADIENNE.

(Pour l'Avenir.)

#### Folie, Honte, Déshonneur.

Flebile nescio quid...  
Ovine.

I.

Holà! vous qui passez, quand les cieux se font sombres,  
Près de mon noir logis, là-bas, dans les décombres,  
Jeunes hommes, vous aux douleurs de l'affront,  
Arrêtez-y vos pas! Peu sûres sont les ombres  
A qui n'a pour tout toit que la peau de son front!

Il ne fait jamais bon défier la tempête!  
Elle gronde: écoutez! c'est comme un chant de fête,  
De fête échevelée, où la voix du tambour,  
Absorbe sons joyeux, sistre, harpe, trompette,  
Soupirs, bruissements de longs baisers d'amour!

Entrez donc! Cette nuit promet d'être orageuse:  
Voyez, son dôme gris se sillonne, se creuse,  
Sous le carreau blafard de la foudre en courroux!  
Entrez! mon seuil est noir, et sa forme hideuse  
Comme un manteau de fer, vous protégera tous!

J'ai pour vous délasser des regards de la haine,  
Des filles aux doux yeux, à la levre sereine;  
Leurs corps sont blancs et purs; et sous leurs blonds cheveux,  
Coulant en mèches d'or, sur des seins de sirène,  
Elles laissent glisser un bras aventureux!

Car vous avez péché contre vous, jeunes hommes,  
Quand, posant votre pied, sur le sol où nous sommes,  
Vous avez dit: " Beauté, vierge au limpide cœur,  
" Donne nous du bonheur, afin que de doux sommes,  
" Dans nos corps alanguis ramènent la vigueur!"

Et vous avez puisé dans l'urne du délire!  
Et des baisers de feu, navrants, comme un martyre,  
De stigmates honteux soudain vous ont couverts!  
Car ces lèvres de marbre, où courait le sourire,  
Étaient, n'en doutez pas, pleines de sucs amers!

Ne cherchez donc jamais à confier vos vies  
Aux mains, aux lourds regards de ces pâles harpies,  
Que Satan, pour vous perdre, amène contre vous!  
Arrêtez-vous ici! ces colombes ternies  
Ont, à leurs doigts chochus, des ongles de hiboux!

Entrez donc! cette nuit promet d'être orageuse!  
Voyez, son dôme gris se sillonne, se creuse,  
Sous le carreau blafard de la foudre en courroux!  
Entrez! mon seuil est noir, et sa forme hideuse  
Comme un manteau de fer, vous protégera tous!

II.

Mensonge! mensonge exécrable!  
Celui qui leur parlait ainsi,  
Sur une face abominable,  
Portait le sceau d'un long souci!  
Pour se les rendre plus propices  
Il leur dit les grandes délices,  
Que n'avait certes pas son bouge de malheur!  
Or, quand l'orgie ardente et folle  
Ét fait taire chants et parole,  
Pour un métal infâme, il leur donna sa sœur!

III.

Sans cœur, sans âme, hébétés par le crime,  
Hommes maudits, quand vint l'aube du jour,  
D'un pied furtif, il quittèrent l'abîme,  
Où les jetait un monstrueux amour!

L'or leur manquait; leurs faces étaient pâles!  
Il leur fallait pourtant de l'or, des voluptés!  
Ils durent mendier: leurs prières brutales  
Ne calmèrent en rien leurs désirs effrontés!

Leurs poignards leur restaient: c'était une ressource!  
Eh bien! se dirent-ils, arrêtons dans leur course,  
Le pelerin tardif, ou l'obscur voyageur!  
Traquons les, dans la nuit! l'or d'une riche bourse,  
Tombant entre nos mains, nous portera bonheur!

IV.

Un jour, ceux qui passaient, dirent en voyant pendre  
Trois cadavres puants, aux clous d'un noir gibet:  
" Qu'est-ce donc, O bourreau! quoi! ne peux-tu pas rendre  
" Les suprêmes devoirs à cette immonde cendre?"  
Le bourreau répondit: " Si le roi le permet!"

Montréal 1er. Mars 1848.

J. LENOIR.

### Lettre de M. O'Reilly.

LETTRE PREMIERE.

QUÉBEC, mardi 12 octobre 1847.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR, — J'ai long-temps hésité à vous adresser les réflexions suivantes; mais, ayant consulté quelques amis dont je dois respecter l'opinion, je me suis décidé à placer, devant vos nombreux lecteurs et tout le public canadien, l'exposé de l'état et des besoins de la population catholique dans les townships de l'Est.

Ma mission, dans le diocèse de Québec, comprend tout le comté de Sherbrooke, avec une partie du comté de Drummond: en outre, je suis depuis onze mois chargé de la desserte des missions de Stanstead et de Stukeley, situées dans le diocèse de Montréal, et comprenant tout le comté de Stanstead et une partie de celui de Shefford; le tout faisant un cercle de trente lieues de diamètre, si l'on considère que je suis obligé d'administrer à la population catholique voisine de la frontière tous les secours du saint ministère.

Comme je me suis trouvé dans la nécessité de parcourir, en personne, les différents postes de cette vaste mission, je puis parler sagement de l'état spirituel et temporel des milliers de Canadiens-français et d'Irlandais catholiques commis à mes soins. Je me ferai un devoir de ne point exagérer la peinture de leur destitution spirituelle.

Je ne saurais dire au juste le nombre total des fidèles de ma desserte; dans les cinq stations principales qui possèdent des chapelles, je me vois toujours entouré d'un peuple bien nombreux, et dont le nombre va toujours s'accroissant avec rapidité. La très-grande majorité se compose de Canadiens-français.

Ceux-ci viennent, pour la plupart, travailler à la journée, ou s'employer aux manufactures de Sherbrooke et autres lieux. Ils sont bien pauvres. Quelques-uns d'entre eux ont acquis, par leur persévérance et leur industrie, une assez jolie indépendance. Malheureusement, ceux-ci font exception à la pauvreté qui domine chez leurs frères. Les Irlandais, de leur côté, au bout de quelques années après leur arrivée dans les townships, réalisent un bien-être qui contraste avec leur premier dénûment.

Quelles sont les causes du succès des derniers, pendant que les premiers vivent et meurent généralement pauvres? D'abord la population canadienne-française, qui afflue vers cette partie de la province, vient, famille par famille, s'établir au milieu des Américains, au lieu de chercher les territoires fertiles et encore incultes, qui ne manquent point par chez nous. Les Canadiens, pères de familles comme jeunes gens, aiment mieux travailler à la journée que de se fixer sur une terre. Encore, s'ils prennent une terre à défricher, sont-ils presque tous dans l'habitude de négliger leur propre champ pour cultiver le champ du voisin américain. De là vient qu'ils gagnent de l'argent plus facilement, mais perdent leurs propres récoltes, et n'avancent point dans la culture de leurs terres. Puis cet argent, acquis aisément, se dissipe de même. Au contraire, les émigrés labourent plus péniblement et persévèrent dans le lot qu'ils ont choisi; ils préfèrent le soin, plus ingrat d'abord mais plus rémunérateur ensuite, de quelques arpents qu'ils éclaircissent avec une gaucherie lenteur, à la tentation d'avoir de l'argent comptant au service des voisins. Assez rarement les voient abandonner leurs fermes et leurs familles pour aller chercher de l'emploi aux *factories* de Lowell et de Manchester; et quand ils y vont, ils peuvent se convaincre qu'ils s'enrichissent et plus sûrement et plus vite, en s'attachant à leurs terres et à leurs familles.

Ainsi il y a une double cause de l'état comparatif d'indigence où reste notre population canadienne-française vis-à-vis des personnes d'une autre origine. Ils aiment à s'employer pour les autres, et ils ne restent point assez longtemps sur leurs terres.

Les Américains les trouvent adroits en tout, les aiment d'ailleurs pour leur caractère doux et poli, et leur donnent toujours des gages élevés. Voilà ce qui fait qu'ils ne demeurent point stationnaires.

Puis, venant les uns après les autres s'éparpiller sur la surface de cette contrée, ils sont pour ainsi dire noyés au milieu des Américains. Ils se trouvent dans la nécessité d'apprendre la langue de ceux qui les emploient. Leurs enfants sont placés dès l'âge de dix ou douze ans dans les familles américaines. Ils perdent leur langue, apprennent celles de leurs maîtres; ils oublient la politesse exquise de leurs pères, et contractent les allures rudes et républicaines de ceux qui les entourent. Sans écoles où ils puissent s'instruire dans la connaissance de leur

langue maternelle, sans église où ils puissent recueillir même les éléments de l'instruction religieuse, il n'est point étonnant, si, en cessant de parler français, un trop grand nombre, hélas! cessent aussi d'être catholiques et Canadiens.

Je passe assez légèrement par-dessus cette plaie dont je trouverai l'occasion, dans la suite, de montrer toute la profondeur. Que faut-il faire pour empêcher que des milliers de Canadiens-français, maintenant épars sur toute l'étendue des Townships de l'Est, ne perdent point leur langue, leur amour de la nationalité et enfin leur religion?

J'invite ici l'attention de tous les hommes véritablement canadiens et catholiques; car on ne devrait pas plus séparer ces deux qualités chez nous, que celles d'Irlandais et de Catholiques. J'invite l'attention sérieuse et l'active coopération de tous les véritables patriotes. Je n'ai en vue que le bien, et le plus grand bien, de mon peuple; et devant Dieu, ma conscience, et mon pays adoptif, je n'hésite point à indiquer ce qui me semble l'unique et le plus prompt remède.

1<sup>o</sup> Qu'on empêche le surcroît de la population canadienne-française des paroisses qui bordent le St-Laurent de se diriger par familles, par individus, par groupes isolés, vers les townships ou vers les Etats-Unis. Quand est-ce que le clergé canadien usera enfin de son influence légitime, pour empêcher cette belle et précieuse jeunesse d'affluer vers nous, de passer les frontières, et d'aller se perdre à jamais dans les villes manufacturières des Etats limitrophes? Former une association de prêtres et de laïques, qui aurait pour objet de prendre connaissance des terrains encore incultes et non achetés, qui abondent derrière les paroisses canadiennes des districts de Québec et des Trois-Rivières; association qui présiderait à l'émigration des familles canadiennes, qui obtiendrait pour elles les terres les plus avantageuses; qui les réunirait dans un même canton fertile, qui veillerait sur leurs premiers travaux, et encouragerait, récompenserait leurs premiers succès.

Me dira-t-on qu'une telle association n'est point nécessaire, n'est point possible, et ne serait au plus que peu utile?

Pour démontrer sa nécessité, il m'eût été facile de faire une peinture plus vive, et pourtant plus vraie des besoins moraux et physiques de mon peuple; j'ai voulu éviter les tableaux hautement colorés. Ce que j'ai dit, néanmoins, suffira à quiconque aime son pays et ses compatriotes, et lui fera sentir l'urgence de la mesure que je propose.

Quant à la possibilité d'une association chargée de veiller aux intérêts politiques et religieux des catholiques des townships de l'Est, je n'ai qu'un mot à dire: il y en a de semblables pour les émigrés Ecossais, pour ceux qui viennent d'Angleterre. Au nom du sens commun, pourquoi n'y en aura-t-il pas pour les Canadiens-français? Voyez la florissante colonie d'Ecossais établie à Eaton! Ils viennent de bâtir une chapelle, ils vont avoir un ministre parlant leur langue maternelle, le *Galiique*. Ils se tiennent toujours ensemble, parceque des hommes influents les protègent, les favorisent, les dirigent. Et toute l'histoire de l'établissement du Haut-Canada présente, jusqu'à ce jour, une série de faits semblables. Des colonies entières laissant leur sol natal, s'établissant au sein d'une même région, et croissant ensemble en prospérité et en influence. Et les Canadiens-français, qui n'ont pas leur pays d'enfance à laisser, ni l'Atlantique à traverser, ni un sol nouveau, ni un nouveau climat à affronter, vous les voyez tous les ans partir d'au milieu de vous, non pas pour former des établissements distincts, des colonies prospères et indépendantes, mais s'encloutr au sein de la population américaine, et leurs descendants au bout de quelques années, ne conservent de trace de leur origine qu'un nom estropié! Voyez donc si les émigrés Ecossais ou Anglais sont perdus de vue par leurs riches et influents compatriotes en Canada. Non, ceux-ci comprennent que leur propre importance civile et politique dépend de l'appui qui leur doit donner un jour la jeune colonie dont le berceau leur est confié; que la prépondérance politique est attachée à l'affection qui les lie à leurs compatriotes. Et qui d'entre nos législateurs Canadiens-français a jamais donné seulement une heure de sérieuse réflexion à cet élément immense de force actuelle et de puissance future qui est concentré dans la population Canadienne des townships? Pense-t-on à la centraliser, à la retenir dans les limites de la nationalité? Pense-t-on, dans les lois d'éducation passées et présentes, à faire pour elle une allocation, une provision spéciale rendue nécessaire par les circonstances malheureuses qui entourent son établissement chez des étrangers?

Assez pour cette fois, M. le rédacteur, la faiblesse ou m'a laissé une grave indisposition m'interdit, pour le mo-

ment, de continuer mes réflexions. En attendant que vous receviez de moi une nouvelle épître, veuillez accepter l'assurance de ma parfaite considération.

B. O'REILLY.

**L'AVENIR.**

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parceque tout se remue et s'agite autour d'eux.

MONTRÉAL, SAMEDI 4 MARS 1848.

**Colonisation des Townships.**

La jeunesse canadienne-française de Montréal a répondu à l'appel, fait par l'Institut, de venir jeter les bases d'une association pour l'établissement des townships du Bas-Canada. L'assemblée convoquée à cet effet eut lieu dans la salle de l'Institut sous la présidence de M. Papin. Nous publions plus bas les résolutions qui furent adoptées. Tous furent agréablement surpris de la présence du révd. M. O'Reilly, dont les éloquents lettres avaient provoqué cette association. Comme il se trouvait alors en ville, il avait été invité par plusieurs membres du comité de venir être témoin de sa formation et de son début. Après quelques mots du Président sur le sujet de l'assemblée, M. O'Reilly fut prié de parler, et il prononça quoique sans préparation un discours éloquent, où on reconnaissait bien l'écrivain de ces belles lettres dont nous offrons aujourd'hui la première à nos lecteurs.

Des discours furent ensuite prononcés à l'appui des différentes résolutions, par MM. Loranger, Lanctôt, P. Blanchet, Daoust, J. B. E. Dorion, C. Coursol et C. LaBerge.

A la suite de ces discours, 60 chefs de dizaines s'enrôlèrent sur la liste et, s'ils complètent leurs décuries, comme nous en sommes persuadés, l'association comptera dans quelques jours 600 associés.

M. Dorion en terminant les remarques qu'il fit à l'appui de sa motion annonça à l'assemblée que la *Société Mercantile d'Economie* avait décidé, à son assemblée mensuelle du 1er mars, de donner dix piastres à l'association projetée, comme un encouragement et l'approbation la plus entière du projet et du but de la nouvelle société.

Monsieur l'évêque de Montréal a fait une réponse très favorable aux députés du comité, qui étaient chargés de s'enquérir de Sa Grandeur comment elle envisageait le plan, l'idée et le projet de l'association. Le digne prélat s'est montré, comme en toute circonstance, le vrai pasteur de son peuple, l'ami de son pays et de sa nationalité. Sa Grandeur leur a dit que, pour un objet comme celui-là, ils pouvaient compter sur l'appui et la coopération certaine du clergé canadien.

Nous espérons que cette association grandira assez rapidement pour que son but soit, en partie au moins, bientôt réalisé. A cette œuvre, le plus beau monument de philanthropie chrétienne élevé en Canada, à cette œuvre la plus patriotique, la plus nationale, la plus généreuse, la génération canadienne-française toute entière doit travailler; c'est sur elle que repose le succès de son exécution. Elle y est intéressée, et si le but est grand le moyen est facile. Cinq sous par mois est tout ce qu'on demande, et nous ne croyons pas qu'il se trouve un canadien-français, encore moins une canadienne-française qui refuse de concourir dans une si noble entreprise. Nous reviendrons sur ce sujet.

Ci suivent les résolutions adoptées à la première assemblée de l'association.

M. Papin ayant été appelé au fauteuil, et M. R. Laflamme prié d'agir comme secrétaire;

Sur motion de M. Loranger, secondé par M. Lanctôt, Résolu qu'il est de la plus haute importance pour les Canadiens-Français de s'établir dans les Townships du Bas-Canada, afin d'augmenter la force et la prospérité de notre race par la propriété du sol.

Sur motion de M. P. Blanchet, secondé par M. Lajoie, Résolu que, pour atteindre ce but, il soit fondé une association ayant nom association du district de Montréal pour l'établissement des Canadiens-Français dans les Townships du Bas-Canada.

Sur motion de M. Jos. Doutré, secondé par M. A. Papineau,

Résolu que cette association soit formée sur le même plan que celle de la Propagation de la Foi, par centuries et décuries, dont chacun des membres paiera une contribution de cinq sols par mois.

Sur motion de M. Chs. Daoust, secondé par M. Chs. LaBerge,

Résolu que l'association soit sous le patronage de Mgr. l'Evêque de Montréal et du Clergé Canadien.

Sur motion de M. Delorme, secondé par M. P. Magnan,

Résolu qu'un comité de quinze membres soit formé avec pouvoir de s'en adjoindre d'autres pour organiser l'association; et que les MM. suivants composent le comité. MM. Huston, J. Doutré, P. Blanchet, L. Delorme, Ls. LaBrèche, J. Papin, A. G. Lajoie, Chs.

LaBerge, A. Mousseau, M. Lanctôt, J. B. E. Dorion, Sincennes, C. Papineau, R. Laflamme, A. L. Lacroix.

Sur motion de M. Chs. LaBerge, secondé par M. LaMontagne,

Résolu que le comité soit tenu de convoquer d'ici au huit avril prochain une assemblée des personnes qui seront alors membres de l'Association afin de présenter son rapport et de compléter l'organisation.

Sur motion de M. Dorion, secondé par M. LaBrèche,

Résolu que le secrétaire *pro tempore* soit chargé de prendre immédiatement les noms de ceux qui voudront se charger de trouver une décurie ou centurie.

**COMMERCE.**

**Importations et Exportations.**

La difficulté des communications cet hiver a mis notre commerce intérieur dans une grande gêne; les transactions, les échanges, de toute nature, se sont fait difficilement; ils ont dû conséquemment être bien moindres que les années précédentes, et les profits, que les particuliers font toujours sur chacune de leurs opérations, ont donc dû répéter moins souvent. Ayant moins de profits, chacun a moins de ressources, moins de moyens; de là ce que l'on appelle la rareté de l'argent; de fait ce n'est pas l'argent qui manque, c'est une circulation active des produits, ce sont des échanges souvent répétés, sur chacun desquels un profit est fait. De moindres ressources, créées par le commerce intérieur, nous forceront à moins acheter; ce qui diminuera notre commerce extérieur, et aussi les profits que nous y faisons ordinairement. La température extraordinaire de cet hiver influera donc aussi jusque sur ce commerce; elle aura effet sur lui encore d'une autre manière.

Un de nos amis a visité la partie supérieure du district de Montréal et vu plusieurs commerçants de bois; il rapporte que ce commerce surtout devra souffrir considérablement du défaut presque total de communications.

Plusieurs des bourgeois établis sur l'Ottawa ont été obligés de renvoyer leurs employés faute de provisions, qu'ils ne pouvaient se procurer qu'à de grands frais. Quelques-uns même se sont vus forcés de tuer leurs bêtes de somme pour nourrir les travailleurs. Le commerce des bois étant la branche la plus importante de notre exportation, il devra nécessairement en résulter une diminution dans le montant de ces exportations et par contre-coup de nos importations.

La comparaison du montant de nos exportations avec celui de nos importations a été le sujet de bien des félicitations ou de bien des regrets et de bien des craintes. Plusieurs, en voyant l'excédant des exportations d'un pays sur ses importations, en concluent que ce pays se trouve enrichi d'autant; parce que, disent-ils, n'ayant reçu de l'étranger que très-peu et lui ayant envoyé beaucoup, il est endetté vis-à-vis de nous, ce raisonnement a été publié aussi dans certains papiers. Ces personnes s'attendent, sans doute, à voir affluer l'argent dans un pays où les importations et les exportations se règlent conformément à ce raisonnement, et nous les avons entendues se féliciter lorsque les importations du Canada étaient moindres, comparativement à ses exportations.

Nous leur ferons cette question: dans le commerce entre nations, voit-on souvent importer ou exporter de la monnaie? La plupart des achats ne se paient-ils pas par des traites, ou lettres de change, acquittées ensuite à leur échéance, avec la valeur des produits, de toutes espèces, exportés ou à être exportés par le pays qui achète, dans le pays qui lui a vendu. C'est-à-dire, que celui qui achète des produits étrangers les paie avec ses produits; et celui qui vend ses produits en est payé avec des produits de son acheteur. Où voit-on un négociant aller ou revenir avec son vaisseau chargé de monnaie? Cela arrive assez rarement suivant nous.

Le commerce international se fait, à peu de chose près, comme le commerce entre les particuliers; c'est-à-dire, nous le répétons, chaque nation paie, avec ses produits, ceux qu'elle fait venir de l'étranger. Un particulier fait bien quelquefois un paiement avec de la monnaie; mais cette monnaie elle-même comment l'a-t-il obtenue? en donnant sa valeur en produits; avant de payer avec cette monnaie, il a fallu l'acheter avec d'autres produits. Il en est de même de nation à nation.

Mais, dit-on, nous avons, par supposition, envoyé à l'étranger des produits au montant de cinq millions, nous n'avons emporté en retour qu'une valeur de quatre millions; donc l'étranger nous doit un million qu'il nous remettra en monnaie et le pays se trouvera avec autant d'argent acquis et plus riche d'un million. Bien; en serons-nous plus riches? non, car la richesse consiste dans une plus grande somme de valeurs produites sous quelque forme que ces valeurs existent. Cinq millions de valeurs, sous la forme de draps, de cotonnades de fer, de bois, de soieries, de quincailleries, sont autant que cinq millions, sous forme d'espèces. Par notre importation, d'un million d'espèces, nous ne serons donc pas plus riches d'un million. Bien loin de là, et malgré ce million, si, en échange de nos exportations nous n'importons en tout et partout, espèces et autres produits compris, que cinq millions, nous serons plus pauvres après l'opération qu'avant.

En effet nous estimons nos produits à cinq millions en laissant nos frontières; pour couvrir les frais de l'al-

lée et du retour, la valeur de ces produits devra augmenter, sans cela nous aurons fait une spéculation bien mauvaise, en expédiant nos produits pour un pays où ils ne pourront avoir que leur valeur première, au moment de l'exportation. Car alors ces frais pèseront sur nous. C'est évidemment ce qui a lieu si l'objet de notre exportation ne vaut que cinq millions, une fois rendu à sa destination; la chose est encore pire, si elle vaut moins. Pour faire un commerce prospère, il faut donc que la valeur des importations soit plus considérable que la valeur des exportations.

Pour faire voir plus clairement le désavantage d'un pays, lorsque ses importations sont moindres que ses exportations ou quand seulement elles s'égalisent les unes les autres, examinons comment se fait le commerce avec l'étranger. Soit que les opérations d'échange se fassent en exportant, pour importer ensuite, ou qu'elles commencent par l'importation, pour se terminer par l'exportation en retour; que les échanges se fassent par l'entremise de la monnaie ou immédiatement par le troc de produits contre produits; il est constant qu'un peuple ne peut recevoir des produits d'un autre qu'en lui fournissant ses propres produits, en matière première, en produits manufacturés, ou transformés en monnaie. Ainsi tout se réduit, en dernière analyse, à donner une certaine quantité de ses produits superflus pour en acquérir que l'on n'a pas et dont on sent le besoin.

Un négociant se charge donc d'expédier ce qui fait l'objet de son trafic, d'avoir en retour ce qui peut répandre le mieux aux demandes de ses pratiques et lui donner par conséquent de plus amples profits.

Supposons que notre négociant du Canada entreprenne d'envoyer, en Angleterre, des bois. En laissant nos ports, ces bois sont estimés un million; parvenus en Angleterre, comme ce produit a un débouché considérable, vu la grande demande qu'on en fait dans ce dernier pays, ils doivent avoir une plus grande valeur; nous supposons un million et demi, il faut déduire les frais de transport que nous supposons être d'un quart de million, ce qui lui laissera une valeur nette, rendu en Angleterre, d'un million un quart, au lieu d'un million qu'il avait lors de son départ du Canada; que fera notre négociant de ce million un quart de valeur? Il prendra en retour des produits de l'Angleterre, pour le même montant, mais quels produits? ceux qu'il saura convenir à notre pays, dont il saura que la valeur originale, celle du moment où il aura acheté ces produits, ne sera pas diminuée par leur importation au Canada, bien plus, dont la valeur devra augmenter par cette opération. De retour au pays, ce négociant a en mains, pour un million exporté, des produits qui, en Angleterre, valent un million un quart et au Canada devront valoir encore plus, donc le pays se trouvera plus riche de l'excédant de valeur des importations sur les exportations.

Supposons qu'au lieu de produits manufacturés, ou autres, il importe des espèces. Sera-ce l'importation qui conviendra le plus au pays et qui sera conséquemment la plus profitable à ce négociant? nous ne le pensons pas; comme nous l'avons déjà dit, ce n'est pas l'argent ou la monnaie qui manque ordinairement, ce sont des échanges nombreux, et des produits à échanger; si, néanmoins, les échanges sont plus multipliés et se font si rapidement qu'en effet la même quantité de monnaie (l'agent intermédiaire des échanges) ne puisse plus y suffire, les échanges n'en seront pas diminués pour cela; seulement la valeur de la monnaie augmentera. C'est à dire que pour avoir une même quantité de produits on se contentera de donner une moins grande quantité de produits ou, pour la même quantité de monnaie, l'on consentira à donner une plus grande quantité de produits. Dans le cas où le manque de produits, ou bien la difficulté des échanges diminue le nombre de ces derniers, pendant que la quantité de monnaie reste la même, alors la valeur de celle-ci diminue. En un mot, un pays a généralement assez d'espèces pour satisfaire à ses échanges, ces espèces augmentant en valeur dans la même proportion qu'elles diminuent en quantité et réciproquement.

Un fait suffit pour nous le faire concevoir: la dernière guerre, contre nos voisins, avait mis beaucoup d'argent dans le pays; qu'en est-il résulté? on a vu aussitôt le prix des produits agricoles et autres hausser considérablement: le blé s'est vendu jusqu'à vingt chelins le minot! et tous les autres produits à proportion. On s'imaginait en voyant ce prix énorme que la disette devait être bien grande. Pas du tout; les récoltes étaient superbes; c'est l'argent, qui, étant devenu très commun, avait diminué de valeur. Nous admettrons pourtant que la monnaie peut quelquefois devenir plus rare et sa valeur augmenter, dans un pays, au point de gêner un peu les opérations commerciales; cela, toutefois, ne peut jamais être que passager. Aussitôt que ce cas se présente, les voisins, s'apercevant que l'argent a une grande valeur dans ce pays, s'empressent de venir acheter, avec des espèces, les produits de ce pays qu'ils ont coutume de troquer contre leurs propres produits et la valeur du métal monnayé retombe bientôt à son niveau naturel. Dans le cas contraire, c'est-à-dire, celui où la valeur de l'argent est retombée au-dessous de sa valeur actuelle, dans les pays voisins ou à l'étranger, diminution causée soit par l'inactivité des échanges, soit par une importation d'espèces, au-delà de ce qu'il en faut pour la facilité des transactions, nous voyons les possesseurs d'espèces les réexporter pour donner, à la partie de leur richesse qui existe sous cette forme, un emploi plus utile et plus profitable que celui qu'ils peuvent trouver dans leur

propre pays. Cet écoulement d'espèces en diminue la quantité dans ce pays; ce qui en reste augmente un peu de valeur et remonte à la valeur intrinsèque de l'argent dans tous les pays du monde en général.

Rien ne peut empêcher cette réexportation d'espèces; il serait inutile d'y songer, une loi ne pourrait y parvenir parce que l'intérêt individuel sera toujours opposé à une loi de cette nature, et là où les individus, en faisant des opérations commerciales, trouvent leur avantage personnel sans blesser les règles de la justice et de la morale, là aussi le pays doit trouver son avantage. Tout ce qui, dans ce cas, est gain pour l'individu, est profit pour la nation. C'est donc une erreur que de désirer importer toujours des espèces qui se réexporteront sans cesse, aussitôt qu'il y en aura plus dans le pays qu'il n'en faudra pour servir d'intermédiaire aux échanges.

Nous croyons aussi avoir démontré que la balance du commerce est une chimère, que toujours la valeur de nos importations doit excéder celle de nos exportations avec lesquelles nous devons les payer, et qu'il nous importe, non qu'il y ait une grande quantité de numéraire, mais que nous ayons une grande quantité de produits. Produisons, produisons; plus nous produirons, plus nous vendrons; plus nous vendrons, plus nous achèterons de produits de toute espèce, nécessaires à la satisfaction de nos besoins, matériels, moraux et intellectuels; car les derniers comme les premiers ne peuvent se satisfaire que par l'échange de valeurs résultant de notre production contre le travail de ceux qui peuvent contenter ces besoins.

H. C.

En justice pour notre confrère de la *Minerve*, nous reproduisons l'article suivant qui a paru dans son numéro de jeudi dernier:

Un certain écrivain sous le pseudonyme de "Campagnard," vient de lancer un manifeste dans lequel presque tous les journaux réformistes du pays sont accusés d'un "odieux système d'exclusion," en refusant de publier des écrits qui ne s'accordaient pas avec leurs opinions, et notamment les procédés d'une assemblée du comté de Huntingdon, et un article du *Toronto Mirror* "qui leur a été porté." La *Minerve* est désignée en tête comme étant l'un des journaux coupables de cet "odieux système d'exclusion;" nous n'avons qu'un mot à dire au "Campagnard," c'est qu'il s'est rendu coupable d'un insigne mensonge, en portant contre nous cette accusation. Lorsqu'on attaque quelqu'un aussi brutalement que l'a fait le "Campagnard," on doit au moins signer ses écrits si on n'est pas un lâche calomniateur.

Un correspondant des *Mélanges Religieux* répond au nôtre, sur "les bals à la campagne."

Nous n'en aurions rien dit si le correspondant s'était borné à cela. Nous repoussons l'attaque faite mal à propos contre nous, par le correspondant, qui nous attribue tout ce qu'a dit le nôtre, apparemment pour avoir l'occasion de faire de belles phrases et de faire parade de ses connaissances. Nous avons pour principe avoué de n'être responsables des opinions de nos correspondants, que quand nous les corroborons; et avec un peu plus de bonne volonté, le correspondant des *Mélanges* aurait vu facilement, que notre note éditoriale ne comportait pas une approbation des doctrines de notre correspondant, mais avait seulement trait à la coïncidence du conte populaire et de la correspondance.

Ainsi, tout l'échafaudage entassé contre l'*Avenir* tombe de lui-même.

Quant à reproduire la correspondance des *Mélanges*, l'abondance des matières et l'exiguité du journal nous empêcheraient de le faire aujourd'hui parce qu'elle est très longue; et puis, nous n'avons pas le nom du correspondant, et pas même une demande formelle de la reproduire, quoique nous n'y soyons pas obligés, nous en ferons une analyse aussi exacte que possible, dans le prochain numéro, de manière, nous l'espérons, à satisfaire le correspondant.

Du reste, nous n'avons ni le temps, ni la volonté, de nous occuper de la matière en litige, et nous laissons aux correspondants le soin de régler leurs comptes ensemble.

Nous voyons, par le dernier numéro du *Canadien*, que l'idée jetée dans le public canadien par M. O'Reilly n'est pas tombée sur un sol ingrat. L'Institut-Canadien de Québec a songé à mettre cette idée en opération, en même temps que l'Institut-Canadien. Nous sommes heureux de voir la jeunesse du Canada rivaliser ainsi dans des entreprises aussi belles, aussi patriotiques que celle d'établir les townships. Tous les bons citoyens, nous en sommes sûrs, ne manqueront pas d'encourager et par leur parole et par leur coopération leurs fils qui travaillent si noblement à se rendre dignes de leurs devanciers.

—Nous remercions M. le Directeur de l'Album Littéraire et Musical de la *Revue Canadienne*, de nous avoir envoyé la seconde livraison, pour 1847, de son recueil littéraire et instructif, qui, suivant nous, fait beaucoup de progrès sous le rapport du choix des matières qu'il contient. Cette livraison contient une nouvelle chanson de Béranger, intitulée *Ma Gaité*, la continuation du *Médecin du village*, l'excellente lecture faite à l'Institut-Canadien dans le mois dernier, par Guillaume Lévesque, écrivain, et dont nous avons déjà fait mention, plusieurs an-

tres morceaux littéraires bien choisis et *Le Petit Courrier de Montréal*, par *Figaro* qui remplit bien sa mission. Il y a aussi une pièce de musique qui accompagne la livraison; chacun devrait se procurer cette livraison qui ne coûte que trente sous, quand ce serait que pour avoir le plaisir de posséder la lecture de M. Lévesque, qui est absolument canadienne-française et intéressante tant par le style que par le sujet qu'elle traite.

## Chambre d'Assemblée.

PROCÉDÉS.

Lundi, 28 février.

(Nous devons avertir nos lecteurs que, pendant quelque temps, les séances de la Chambre s'ouvrent par la lecture des pétitions. Nous ne publierons que celles qui peuvent offrir quelque intérêt à nos lecteurs.)

M. Holmes présenta une pétition du conseil de ville de Montréal, demandant un amendement à l'acte d'incorporation.

M. Aylwin entame la discussion sur l'élection de Beauharnais. Ce comté n'était pas représenté. La Chambre devait s'enquérir des causes qui avaient produit cette vacance, et si les rumeurs au dehors se trouvaient fondées, la Chambre devait prendre des mesures pour que cela n'arrivât plus. Il fit motion que le Greffier en Chancellerie parût immédiatement devant l'assemblée avec le retour pour le comté de Beauharnais.—M. Price seconda la motion.—M. McNab désirait quelques délais pour prendre des renseignements.—M. Aylwin ne voulait rien faire précipitamment, mais la Chambre devait prendre tous les moyens de se compléter promptement. Il ferait donc motion que la Chambre en comité prit l'affaire en considération demain mardi.—M. Baldwin suggéra à M. Aylwin de changer sa motion de manière que la Chambre elle-même prit l'affaire en considération et non pas un comité de toute la Chambre, afin que tous les procédés parussent sur le journal.—M. Sherwood pensait comme M. Baldwin.—Le greffier lut le retour spécial.—Le Col. Prince dit qu'il était évident que deux livres avaient été perdus ou volés; que d'après les autres livres de poll un candidat avait la majorité; qu'il avait été du devoir de l'Officier-Rap. de le proclamer; mais que l'affaire devait se discuter devant un comité de la chambre pour perdre moins de temps. MM. Christie, Baldwin, Aylwin, Cameron et Boulton parlèrent encore et l'on finit par convenir que l'affaire serait discutée le lendemain dans un comité de toute la chambre.

M. Drummond sollicite l'attention de la Chambre sur l'élection de Trois-Rivières et fait motion que le retour soit lu. Par ce retour, il appert que l'officier-rapporteur a refusé de proclamer aucun candidat parce que les amis de M. Dumoulin, dit-il, auraient commis des violences. L'affaire en reste là pour ce jour.

M. Notman fait aussi motion que le retour pour l'élection d'Oxford soit lu. Il était plus important encore, dit-il, de s'occuper de cette affaire où un individu s'était glissé dans la Chambre contrairement au droit et à la loi, que de remplir les sièges vacans. On verrait que l'hon. Membre pour Oxford n'avait pas l'ombre de droit à ce siège.—M. Notman propose plusieurs résolutions, entr'autres la 4<sup>e</sup> qui porte qu'il appert que M. Hincks a eu 813 et Carroll 478—la 6<sup>e</sup> qui demande qu'il soit ordonné au Greffier en Chancellerie d'amender le retour et de substituer le nom de M. Hincks à celui de M. Carroll.—La 7<sup>e</sup> que l'Orateur émette un warrant sommant Geo. Vansittart de comparaître à la barre pour répondre sur le writ.

M. Richard fait motion que le retour pour Kent soit lu.—M. McNab croyait qu'on devait s'arrêter là—que c'était la cinquième pétition sur des élections qu'on considérait en un jour. Les membres n'avaient sûrement pu former leur opinion. Bien plus, l'hon. Membre pour Middlesex venait de traiter l'hon. Membre pour Oxford d'intrus et il allait cependant siéger comme juge dans cette affaire; on devait dans de semblables affaires procéder sans hâte.

M. Papineau fit quelques remarques sur le sujet devant la Chambre. Il était d'opinion de prendre sur-le-champ la chose en considération. Il n'était pas nécessaire d'être bien versé dans l'histoire parlementaire d'Angleterre pour décider cette question. On ne devait pas non plus s'attendre à autant de sang-froid ici qu'en Angleterre, en discutant de pareils sujets. On ne voyait pas en Angleterre des cas de corruption si flagrante. Là les Officiers-rapporteurs étaient les premiers magistrats; aux États-Unis, ils étaient élus par le peuple; en France et en Belgique, ils étaient aussi élus—Ce n'était qu'au Canada qu'on voyait des Officiers-Rapporteurs nommés par le Gouvernement. S'il s'agissait de décider entre deux Membres, la Chambre devait alors s'astreindre à toute la rigueur des formes, mais quand il s'agissait de se compléter, elle devait procéder sans retard. L'hon. membre parla quelque temps dans ce sens; nous n'avons pas besoin de dire que nous ne donnons que le fond de quelques-uns de ses arguments.—M. Sherwood alors fit une motion d'ajournement qui fut adoptée.

Mardi, 29 février.

M. Sherwood annonça que, lundi, il demanderait permission de présenter un bill pour abolir les lois sur l'usage—Sur motion de M. Badgley, la Chambre se met en comité général sur la loi des émigrés indigènes. La cor-

respondance sur ce sujet avec le parlement impérial est demandée, mais ne peut être donnée.—M. Sherwood remarque que si le ministère presse la passation de cette mesure, c'est qu'on veut faire savoir aux maîtres de vaisseaux qui se disposent à embarquer une plus grande quantité d'émigrés que l'année dernière, que les lois sur ce sujet sont changées. M. Badgley proposa une résolution portant que tout émigré à son arrivée paierait 10 chelins; s'il arrivait entre le 10 sept. et le 1<sup>er</sup> oct. il en paierait 20, et 30 s'il arrivait après le 1<sup>er</sup> octobre. MM. Boulton, Aylwin, Sherwood, Papineau, parlèrent quelque peu sur cette proposition, et le plus souvent sur autre chose; finalement la résolution fut adoptée.—La seconde résolution portait que tout maître de navire apportant des émigrés donnerait caution qu'ils ne seraient pas à la charge du pays pendant un an. MM. Boulton, Nelson, Gagy, Robinson, Aylwin, parlèrent; il fut enfin résolu que tout maître de vaisseau paierait, outre la taxe ci-dessus, 20 chelins pour tout enfant sans parents, tout fou, idiot, sourd-muet, aveugle, infirme, vieillard au-dessus de 60 ans, veuve ou femme sans mari avec un ou plusieurs enfans, et sur toute personne qui serait jugée devoir être un fardeau permanent. La chambre s'ajourna.

Mercredi.

La chambre siégea dans cette séance jusqu'à plus de cinq heures du matin. Il s'agissait de décider si M. Dewitt prendrait son siège, et si l'Officier-rapporteur, M. Norval, serait mandé à la barre pour rendre compte de sa conduite; l'un et l'autre furent résolus. La même chose eut lieu sur l'élection d'Oxford. Presque tous les membres prirent part à la discussion; ce qui nous empêche de donner l'analyse de leurs discours qui serait encore trop longue pour le cadre de notre Journal. Ainsi MM. Dewitt et Hincks ont pris leurs sièges. Et la Chambre remit la discussion de l'adresse à la séance de l'après-midi du même jour.

Jeudi.

Après la réception d'un grand nombre de pétitions, le bill pour les émigrés subit encore un amendement et est grossié. M. Christie introduit un bill pour amender l'acte de judicature du district de Gaspé, et un autre relatif aux lettres patentes pour les terres publiques dans le Bas-Canada. M. Richards se lève alors et propose une série de résolutions qui sont adoptées à l'unanimité après un long débat durant lequel on a accusé le ministère de s'être mêlé activement des dernières élections. Enfin M. Malcolm Cameron est déclaré le membre élu pour Kent, il prête serment et prend son siège. Quant à l'élection des Trois-Rivières, une motion proposée par M. Drummond est perdue, après quoi la Chambre s'ajourne; il était 9<sup>h</sup> heures. La considération de l'adresse est remise à vendredi.

Vendredi.

Après quelques affaires de routine dont nous parlerons plus au long un autre jour, on passa à la considération de la réponse à l'adresse du trône. Le ministère proposa son projet d'adresse qui n'était rien moins que l'adresse insignifiante qu'il avait mise dans la bouche du Gouverneur, sauf ces trois mots que l'on doit nécessairement y ajouter: *Revue, corrigée et augmentée* par les auteurs. Une longue discussion s'engagea sur l'adresse et Dieu sait si le pauvre ministère en a rendu un compte aux députés du peuple. Ses plus chauds partisans d'autrefois sont ceux qui ont le plus contribué à le renverser. MM. Lafontaine et Baldwin proposèrent des amendemens, dans l'un desquels il était dit que la chambre n'avait pas de confiance dans l'administration actuelle. La chambre donna le coup de grâce au ministère en décidant, à une division de 54 contre 20, qu'il ne possédait pas la confiance du peuple. Un comité fut nommé, composé de MM. Lafontaine, Baldwin, Chauveau, Price et Bouthillier, pour rédiger une adresse d'après les amendemens. Ils devront faire rapport lundi prochain. Après quoi l'assemblée s'ajourna à lundi. Il était minuit.

## NOUVELLES.

INCENDIES CONSIDÉRABLES.—Hier à 1<sup>h</sup> heure du matin, le tocsin éveillait les citoyens de cette ville et les appelaient à voler au secours de quelques-uns de leurs frères. Le feu s'était déclaré à deux places en même temps, dans la rue St-Laurent et dans la rue St-Alexandre, ce qui occasionna une division des pompes et rendit bien plus considérables les pertes occasionnées par l'élément destructeur. La fumée du feu de la rue St-Laurent emportée par un vent nord-est passait au-dessus des rues St-Charles Borromée, St-Urbain, Côté, St-George, de Bleury et allait se mêler à celle de l'incendie de la rue St-Alexandre, et formait un arc épais et noir qui de loin présentait le faubourg St-Laurent comme ayant été tout en feu. Les pompiers furent bientôt aux deux incendies, mais comme il arrive trop souvent pour bien faire dans une ville telle que Montréal, qui a son aqueduc et ses réservoirs, deux pompes étaient au feu de St-Laurent, sans avoir d'eau pour soit éteindre le feu ou empêcher que le désastre fût plus grand, et ce, pendant au moins trois quarts d'heure. Le feu s'était déclaré dans le magasin de M. Labé et bientôt il pénétra dans celui de M. Delorme qui était voisin. Lorsque le feu fut découvert il avait fait de tels progrès qu'il fut impossible même aux premiers arrivés de rien sauver si on en excepte une brassée d'indienne que M. Delorme put retirer du magasin. Les deux magasins ainsi que les deux logemens furent entièrement consumés avec tout ce qu'ils contenaient. Les pompes s'étant enfin procuré de l'eau, elles protégèrent les maisons voisines et confinèrent le feu à ces deux maisons. M. Delorme était assuré pour la somme de £500, à l'assurance du Phoenix; néanmoins sa perte est évaluée à £400. M. Labé était assuré, lui aussi, pour £300, sa perte sera peu de chose, nous dit-on.

Dans la rue St-Alexandre, le feu s'étant déclaré dans une remise, se communiqua à une maison en bois et fit un ravage qui effraya plus d'un voisin. Nos lecteurs qui connaissent la rue St-Alexandre doivent se rappeler ces maisons en bois qui la bordaient de chaque c-

te près la rue des Jurés. Elles ont toutes été détruites, il y en avait quinze et outre celles-ci il y en a deux en briques qui sont maintenant inhabitables. Nous n'exagérons rien en disant qu'elles contenaient au moins cinquante familles. Elles étaient divisées et subdivisées et habitées en grande partie par des Irlandais. Elles étaient la propriété de M. Fréchette, entrepreneur. Après l'incendie vers le point du jour, et sur le lieu même, il y eut une émeute sanglante entre un parti d'Irlandais et quelques pompiers dans la rue St-Alexandre. Nous n'avons pu nous procurer de longs détails sur cette affaire, mais ce qui nous a paru le plus probable, c'est que quelques-uns ont cru qu'ils pouvaient conduire et commander les pompes comme ils l'entendaient parce que le feu était dans leurs maisons et que les pompiers s'y opposèrent. Plusieurs des pompiers, nous dit-on, ont été maltraités et battus brutalement. Plusieurs batailles ont eu lieu dans le cours de l'avant-midi du même jour et la police a fait plusieurs prisonniers.

— Samedi dernier M. le Dr. Leprohon a fait devant l'Institut lecture de l'essai qu'il avait promis au public. M. L. a parfaitement rempli l'attente du nombreux et brillant auditoire accouru pour l'entendre. Nous n'entreprendrons pas de faire de compliments à M. L. Dans un de nos prochains numéros nous publierons cette composition dont nos lecteurs pourront par eux-mêmes apprécier le mérite.

— M. le colonel Taché fait, ce soir, devant l'Institut-Canadien, lecture d'un essai, sur "l'éducation physique." Ce sujet qui se rattache directement à la profession médicale et à l'art militaire à la fois, auxquels le colonel est également attaché, ne manquera pas d'être traité avec tout l'intérêt dont il est susceptible. Il ne pourra manquer d'y avoir foule.

— M. Hercule Beaudry a été ordonné Ptre. à St. Rémi le 26 du courant par Monseigneur Bourget, évêque de Montréal.

— John Quincy Adams, un des politiques les plus distingués des États-Unis, est mort à la fin du mois dernier.

— M. Casgrain, commissaire des travaux publics, est décédé le 29 février à 48 ans.

— Les États-Unis et le Mexique ont enfin signé un traité de paix; les États-Unis y gagnent la Californie, pour laquelle ils paient 15 millions de dollars au Mexique sous le nom d'indemnité.

**Institut-Canadien.**

Résolutions adoptées par l'Institut-Canadien à une séance extraordinaire, tenue lundi soir le 28 février 1848.

1<sup>o</sup>. Résolu.—Sur motion de M. Chs. Laberge, secondé par M. R. Lafamme,

"Que c'est avec la plus vive satisfaction que l'Institut-Canadien a appris l'élection de l'honorable A. N. MORIN, membre honoraire de cette société, comme orateur de l'Assemblée législative de cette province."

2<sup>o</sup>. Résolu.—Sur motion de L. Delorme, écr., secondé par P. Blanchet, écuyer.

"Que la haute position que vient de faire, à l'honorable A. N. MORIN, la représentation du pays est un témoignage éclatant de l'estime que lui ont acquise, par ses compatriotes, son mérite et ses vertus distinguées."

3<sup>o</sup>. Résolu.—Sur motion de M. Labrèche-Viger, secondé par M. J. B. E. Dorion,

"Que l'Institut-Canadien, comme société nationale, se réjouit de l'élection de l'honorable M. MORIN, parce qu'elle est la reconnaissance et la sanction du principe que l'orateur du parlement des Canadas-Unis doit parler les langues française et anglaise."

V. P. W. DORION,  
Sec. Arch. I. C.

**CORRESPONDANCE.**

M. le Directeur,

Un nommé Thomas Kelly, irlandais de St. Jean-Chrysostôme, à propos de rien, vient d'être assassiné par un nommé Williamson son ami, samedi soir vers dix heures. Williamson et sa femme ont été appréhendés. L'enquête donne de fortes présomptions que Williamson a été le meurtrier de Kelly, ce dernier a été trouvé mort chez Williamson. Ils revenaient tous deux du moulin à ce qu'il paraît et sont entrés chez Williamson en passant. Ayant pris de la boisson ensemble, ils en sont venus à une querelle qui s'est terminée par la mort d'un deux. Dans la même paroisse on a dévalisé un colporteur, auquel on a pris la somme de £20 en argent. Les personnes accusées me semblent réellement si respectables que je ne puis les mentionner, surtout quand une d'elles se portait candidat dans un comté très peuplé, lors de la dernière élection.

Comté de\*\*\* 2 fév. 1848.

MORALE PUBLIQUE.

**Aux Actionnaires, Correspondants, etc.**

— Les actionnaires de l'Avenir sont priés de s'assembler MERCREDI prochain le Huit courant à 7<sup>h</sup> heures, pour affaires importantes. La réunion aura lieu chez M. P. Gendron, No. 24 rue St-Vincent.

— Campagnard a été reçu trop tard pour aujourd'hui.  
— L..., remis faute de place.  
— Remarques sur la lecture de M. Parent, remises.

**Naissance.**

Madame Moquin de St. Rémi, le 23 du courant, a mis au monde deux garçons et une fille. La petite famille est en bonne santé.

**Décès.**

M. Jacques Papin, notable cultivateur de St. Isidore, est décédé le 22 du courant, à l'âge de 66 ans. Il avait su se concilier l'estime et le respect de ses co-paroissiens par une conduite chrétienne, édifiante et patriotique. M. Papin avait été marguillier. Il vit approcher la mort avec cette résignation qui annonce la paix d'une bonne conscience. Avant de rendre le dernier soupir il adressa à sa famille des paroles de bénédictions et il expira après avoir reçu le saint viatique avec cette foi qui caractérise le chrétien fervent et vertueux.

Communiqué.

A St. Charles, le 16 du courant, après une courte et douloureuse maladie, Benjamin Tétro, écr., ancien maire de cette paroisse et lors de son décès un de ses conseillers municipaux.

**Avis aux Instituteurs du district de Montréal.**

L'ASSEMBLÉE trimestrielle de l'Association des Instituteurs du District aura lieu MARDI le 7 MARS dans la salle de l'Institut-Canadien, à DIX heures précises du matin. Tous sont requis d'y assister.

F. X. VALADE,  
Président.

4 mars 1848.

**Institut Canadien.**

**LECTURE PUBLIQUE.**

M. le Lieut. Col. TACHÉ, D. A. G. M., fera une LECTURE dans les Salles de l'Institut Canadien, rue St. Gabriel, Samedi, le 4 mars courant, à HUIT heures précises du soir, sur "LE DEVELOPPEMENT DES FORCES PHYSIQUES CHEZ L'HOMME."  
Des sièges seront réservés pour les dames.

Par ordre,

V. P. W. DORION, S. A. I. C.

2 mars,

**RESTAURANT COMPAIN,  
PLACE D'ARMES.**

M. COMPAIN, qui a été plusieurs années chef de la mess de deux brigades de carabiniers et du 77<sup>e</sup> régiment, ainsi que de plusieurs clubs, au nombre desquels était celui de la Réforme où se trouvaient les plus célèbres gourmets, vient d'ouvrir un RESTAURANT au coin de la Place d'Armes et de la Grande rue St-Jacques, vis-à-vis la nouvelle Banque de Montréal.

On trouvera constamment à ce Restaurant une liste de mets qui égale celle de Paris et de New-York, sous le rapport de la variété et de la qualité. Son salon et ses autres appartements sont élégants et commodément meublés et n'en cèdent en rien à aucun autre établissement en ce genre. Le propriétaire sollicite le patronage du public, persuadé qu'il est qu'un Restaurant, tenu sur un bon pied, peut être utile aux hommes d'affaires et autres qui se trouvent dans le besoin de prendre un repas lorsqu'ils sont éloignés de chez eux. On trouvera à ce restaurant des mets de toutes espèces, préparés à toute heure du jour.

Ses vins et ses liqueurs seront toujours du premier choix.

Il peut donner des dîners publics à vingt et soixante personnes. Les soupers pour un nombre plus ou moins grand de personnes seront aussi servis avec les mets les plus délicats qu'offre la saison.

Vraie soupe à la tortue en tout temps.  
4 déc. 1847.

**LE VÉRITABLE**

**PORTRAIT DE S.S. PIE IX.**

PEINT D'APRÈS NATURE, A ROME, EN 1847, ET GRAVÉ SUR GRAND PAPIER DE CHINE.

28 pouces de haut sur 22 de large.

CETTE MAGNIFIQUE GRAVURE, copie fidèle d'un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'école Italienne, sera bientôt mise en vente chez les soussignés.

L'intérêt toujours croissant qui entoure aujourd'hui LE GRAND APÔTRE DE L'ÉGLISE ET DE LA LIBERTÉ, S. S. PIE IX, ne peut qu'inspirer le plus vif désir de posséder le portrait d'un si illustre Pontife.

Les grandes dimensions et le mérite artistique de cette gravure lui mériteront, sans doute, la première place dans les salons de nos concitoyens.

CHAPELEAU ET LAMOTHE,  
Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire.

Montréal, 20 novembre 1847.

**P. GENDRON,  
IMPRIMEUR,**

No. 24, Rue St-Vincent, Montréal.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son ATELIER TYPOGRAPHIQUE, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telles que:—

- LIVRES, PAMPHLETS,
- CATALOGUES, BILLETTS D'ENTERREMENT,
- CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES,
- CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE,
- TRAITES, CARTES DE VISITES,
- CONNAISSEMENTS, ANNONCES DE DILIGENCES,
- PROGRAMMES DE SPECTACLE, ETC.

Blancs de toutes espèces pour MM. les Avocats, Notaires et Huissiers.

Le tout avec goût et célérité.

Tout le matériel de son établissement est NEUF, acheté depuis 5 ou 6 mois seulement.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

**Brasserie Pigeon.**

M. A DORAY s'étant retiré de cet établissement, les affaires se feront à l'avenir sous le nom de "PIGEON, SAUVAGEAU & Cie.

{ NARCISSE PIGEON.  
{ A. & T. SAUVAGEAU.

Montréal, 9 fév. 1848.

**Librairie et Atelier de Reliure**

**C. O. BEAUCHEMIN.**

A VENDRE par le Soussigné:—  
4000 Chemins de Croix double, élégamment reliés, avec gravures. Prix: 8 chelins la douzaine, Répertoire pour les Notaires, avec index.

Le Soussigné a aussi l'honneur de prévenir le public, que l'on pourra se procurer tous les Livres en usage dans les écoles, ainsi que les fournitures des Bureaux.

C. O. BEAUCHEMIN,  
No. 15, Rue St. Vincent.

Montréal, 9 déc.

**SALSEPAREILLE! SALSEPAREILLE!! SALSEPAREILLE!!!**

Chasse du système le mercure qui y est contenu et guérit radicalement les maladies pour lesquelles on l'emploie généralement.

Pour plus de détails voir la *Mi-nerve*, l'*Aurore*, le *Transcript*, le *Pilot*, etc. etc.,  
agence centrale à la pharmacie du Dr. Picault, 69, rue St-Paul.

↳ Consultations.

**CONDITIONS DU JOURNAL.**

L'*Avenir* paraît tous les samedis dans l'après-midi sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens.

Le prix d'abonnement est de dix chelins par année, payables par semestre d'avance. On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

Toute personne fournissant six abonnés, pourra devenir agent et recevra le journal *gratis*.

Le journal est rédigé par un comité de collaborateurs. Les communications etc. doivent être adressées au directeur de la société, affranchies et munies d'une signature responsable.

On recevra les abonnements au bureau du journal, chez M. P. GENDRON, no. 24, rue St. Vincent; à la chambre-de-nouvelles de l'INSTITUT-CANADIEN, no. 25, rue St. Gabriel; chez MM. E. R. FABRE, et Cie; ainsi que chez les agents ci-dessous:

**AGENTS DE L'AVENIR.**

- Québec, S. DRAPEAU.
- Trois-Rivières, P. NOURIE.
- Champlain, A. J. MARTINEAU.
- Berthier, P. J. GUITTÉ.
- St. Anne de la Pérade, L. BUREAU.
- Sorel, J. B. LAMÈRE.
- St. Ours, JOS. GERMAIN.
- St. Jean Dorchester, J. MARCHESSEAULT.
- St. Hyacinthe, J. C. BACHAND.

Imprimé pour les propriétaires par P. GENDRON, imprimeur, No. 24, Rue St. Vincent, où l'on pourra laisser tous ordres, annonces, etc.